

Décision

Générale

colonial

Décision n° 226 Décisions concernant les Ministères

n° 226

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

23 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Farah. plombier auxiliaire en service à l'Hospital Péltier, déclaré inapte définitif au service, est licencié de son emploi pour comDbter de la notification de la orésente décision. M. Mohamed Farah, qui réunira 10 ans dé services effectifs, aura droit : — à une indemnité de préavis égale à trois mois de salaire ; — à une indemnité compensatrice de congé non pris à partir du 1er novembre 1959, égale à 8 jours de salaire : — et à.l'indemnité prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955 susvisé.